

que de spécialistes, plus de maladies pourraient être traitées à la maison et on consulterait moins les spécialistes, ce qui entraîne de fortes dépenses. Dans de nombreux cas, consulter des spécialistes se résume à aller de l'un à l'autre.

J'approuve cette mesure. Je dirai que nous, de ce pays, nous devons faire comprendre à notre société d'abondance la nécessité de tels programmes. Avant les élections québécoises de 1966, un hardi journaliste avait prédit qu'elles révéleraient beaucoup de surprises. J'aimerais citer un passage de son article publié dans la *Gazette* de Montréal où selon lui un observateur aurait dit:

Les gens sont ingrats. Ils préféreraient obtenir la moitié de ce que leur assurent tous ces nouveaux programmes comme l'assurance-hospitalisation pourvu que leur voisin n'obtienne rien du tout.

Le journaliste termine en citant les paroles de quelqu'un:

J'ai payé les études de mes enfants et je paie maintenant celles d'autres enfants; mes impôts ne cessent de monter.

Nous devrions, sans tenir compte de nos croyances politiques, dire aux Canadiens que nous voulons établir ces programmes sociaux et que nous le ferons en dépit des objections de certaines personnes. Mais ces programmes exigent de l'argent qui ne peut venir que de l'impôt. A mon avis, aucun parti politique ne devrait, à l'avenir, dire au peuple qu'il peut diminuer les impôts tout en augmentant les services. Au contraire, nous devrions leur dire que nous voulons accroître les prestations sociales, mais qu'il faudra hausser les impôts.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je ne saurais laisser passer cette motion tendant à la deuxième lecture du bill C-227, loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des services assurés de soins médicaux encourus par les provinces en conformité des régimes provinciaux d'assurance-maladie sans faire quelques commentaires. Au point de vue social, le bill est excellent, puisqu'il offre une aide aux provinces sur le plan de l'assurance-santé. Mais au point de vue financier, ce bill devient dangereux pour les provinces! C'est un peu comme une pilule qu'on enrobe de sucre afin de la mieux faire avaler par les patients. C'est bien beau de faire la charité, mais il n'est pas permis de voler pour atteindre un but charitable.

Le gouvernement fédéral, comme dans le cas de tous les autres bills similaires, c'est-à-dire à tendance centralisatrice, continue sa marche ascendante vers un contrôle absolu des provinces dans tous les domaines, tout en

leur laissant croire que cela est pour les aider. Et quels moyens utilise-t-on pour donner une telle aide? Le gouvernement ira taxer davantage les citoyens de chacune des provinces, respectant toujours leur fameux dicton: on a rien pour rien.

Par ailleurs, ce qu'on ne dit pas à la population, c'est que dans tous ces fameux programmes conjoints, le contribuable doit payer deux fois pour le même service. En fait, le gouvernement fédéral reconnaît que la santé est du domaine exclusif des provinces. Aussi, ce seront les provinces qui administreront le programme d'assurance-maladie. Ce sont les provinces qui devront décider si un régime d'assurance-maladie est bon et déterminer le temps et les modalités de son application. Aussi, je suis très surpris, ici, d'entendre le gouvernement discuter, savoir s'il appliquera ce programme dans deux, trois ou quatre ans.

Si ce sont effectivement les provinces qui doivent décider du projet, de la forme, du financement et de la date de l'entrée en vigueur, pourquoi alors ce bill C-227?

Il me semble qu'il serait beaucoup plus logique de dire tout simplement que le gouvernement fédéral appuiera les provinces, en tant que ses finances le lui permettent, sans exposer les citoyens canadiens à une double taxation, car, je me demande, à la lecture du bill C-227, ce qu'il adviendrait si le Québec, par exemple, décidait de ne pas mettre en application son régime d'assurance avant deux, trois ou même quatre ans, ou s'il refusait carrément de participer à un programme dicté par le gouvernement central?

● (5.40 p.m.)

Le gouvernement fédéral imposera-t-il la même taxe qui sera chargée aux provinces participantes? Je crois qu'il y aurait là une injustice flagrante envers les habitants du Québec. Nous considérons aussi comme une injustice l'action du gouvernement central qui imposerait, pour son propre compte, une nouvelle taxe afin d'en remettre une partie à chacune des provinces.

Nous soutenons que si le gouvernement central reconnaît le droit aux provinces dans le domaine de la santé, qu'il laisse à ces mêmes provinces de décider par elles-mêmes et de taxer elles-mêmes.

J'écoutais un député libéral dire que nous n'avons pas le droit de ne pas permettre au gouvernement d'aider les provinces et que le gouvernement central avait le plein droit d'exiger des conditions à cette aide.

Monsieur l'Orateur, voilà bien la pensée du parti libéral fédéral qui veut pénétrer, par immixtion, dans tous les domaines réservés aux provinces, quand on sait très bien que ce sont toujours les mêmes qui paient. Ce que